



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT, LOPES, ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Réf : 2026/02/3 – **OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2025**

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération adoptée au cours de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'Ecole,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à 14 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) la répartition de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale telle que précisée ci-dessous :

Section d'Investissement :

Compte 001 : excédent d'investissement : **116.44 €**

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **75 308.59 €**

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : *25-02-2026*

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 23 février 2026

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 17 février 2026
Délibération n° 2026/02/3

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260217-2026-02-3-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026